



On me demande de l'argent déjà payé

Par **Iarianbren**, le 12/09/2017 à 09:08

Bonjour,

Il y a un an j'ai eut de graves difficultés financières et je n'ai pas put payer mon abonnement orange, j'ai finit par être coupé de toute ligne et bien évidemment Orange m'a demandé les mois impayé.

J'ai été contacté dans un premier temps par une agence de recouvrement, des gens très sympathiques auprès desquels j'ai effectué mon remboursement (mais dont j'ai totalement oublié le nom) en début d'année (un versement par moi même et un versement grâce à un ami car je venait de reprendre du travail et que je n'avait pas d'argent à ce moment là)

Je viens d'ouvrir mon courrier et je reçoit une demande de la société recocash me demandant de régler la somme que je suis sensé déjà avoir payé.

Quels sont mes recours? Que dois-je faire pour faire valoir mes droits? Cette lettre reçu un an après me fait me poser des tas de questions.

Pour clarifier un peu, la lettre reçu est intitulée "Avis de transfert de dossier vers un huissier" et m'annonce que malgré de nombreuses relances (premier courrier de cette société reçu de ma part soit dit en passant) je n'ai pas réglé la somme due. Je suis partagé entre peur panique et énervement sévère car comme dit plus haut j'ai déjà réglé cette somme auprès d'un autre organisme.

Par **morobar**, le 12/09/2017 à 09:29

Bonjour,
Code civil 1353:

==

Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.

Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

==

Par **jos38**, le **12/09/2017** à **09:58**

bonjour. vous parlez de versements, si vous les avez faits par chèque , vous devez pouvoir retrouver les numéros et les dates d'encaissement et vous justifier. en ce qui concerne le versement de votre ami, est-ce qu'il a envoyé directement le chèque en donnant vos références? comment avez-vous procédé exactement et est-ce qu'on vous réclame la totalité de la somme ou seulement celle payée par votre ami?

Par **larianbren**, le **12/09/2017** à **10:59**

J'ai procédé les deux fois par virement bancaire, facile à retrouver sur mon espace personnel. J'ai à chaque fois confirmé ces paiements auprès de l'organisme de recouvrement. Je suis allé me renseigner et apparemment cette agence de recouvrement n'en est pas à son coup d'essai niveau intimidations et recouvrements non justifiés.

Par **morobar**, le **12/09/2017** à **11:23**

Plus vraisemblablement le créancier d'origine a revendu la créance à un prix insignifiant, et l'acheteur tente de valoriser son achat.

Par **larianbren**, le **12/09/2017** à **12:13**

Quels sont mes recours dans ce cas? 660 euros dans ma situation (j'avais un gros forfait je n'en suis pas fier) c'est tout bonnement impossible, j'ai déjà suffisamment galéré la première fois.

Par **morobar**, le **12/09/2017** à **16:07**

Vous laissez venir.

Vous notez la date et l'heure exacte des appels téléphoniques, vous conservez aussi les courriers et autres messages de relance.

Puis un beau jour vous ressortez le tout au harceleur en lui indiquant déposer plainte pour ce harcèlement.